



Fondation **St-Barthélemy**

Exister ensemble



Rapport d'activité 2023





EXISTER
ENSEMBLE





Sommaire

Présentation de la Fondation	6
La vision	
Les prestations	
Quelques repères quantitatifs	
Le mot du Président	10
Le mot du Directeur	12
Conseil des résidents	14
Un reflet des projets et des activités	16
Ressources humaines	20
Focus sur le service entretien	22
Les organes dirigeants	24
Le Conseil de Fondation	
Le directeur et le comité de direction	
L'organe de révision	
Le mode de signatures et les personnes habilitées à signer	
Les bases légales, la haute surveillance et le subventionnement	
Les dons et les donateurs	
Le statut fiscal	
La prévoyance professionnelle	
Les liens	
Les finances	28
Le bilan	
Le compte d'exploitation	
L'annexe aux comptes	
Le rapport de l'organe de révision	
Remerciements	41

Présentation de la Fondation

La Fondation St-Barthélemy dont le siège est situé à St-Barthélemy, près d'Echallens, est un établissement socio-éducatif sans but lucratif, reconnu d'utilité publique et subventionné par le Canton de Vaud.

Elle accompagne des personnes adultes qui présentent notamment une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

Elle favorise leur autonomie et soutient leur développement personnel en recherchant leur autodétermination et leur association aux décisions qui les concernent. Dans cette perspective inclusive, elle contribue à leur pleine place dans la société par leur participation sociale, économique, culturelle et citoyenne.

Les principes qui guident son activité se fondent notamment sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006.

La vision

Adoptée en 2020 par le Conseil de Fondation, la fondation vise à valoriser ses compétences et ses savoir-faire en se basant sur les trois axes principaux de développement de sa vision « Ensemble vers 2027 » qui sont :

Réaliser ensemble

La Fondation contribue à la réduction de toutes formes d'obstacles limitant l'accès à l'exercice des droits personnels et/ou communautaires, au travail, aux loisirs, à la vie privée et sociale, à la communication, aux choix personnels, à la sexualité et à la diminution de tout autre élément interférant avec le développement du projet de vie souhaité et le bien-être recherché des personnes accompagnées.

Travailler ensemble

La Fondation considère l'ensemble des collaborateur-trice-s comme étant expert-e-s

dans les domaines pour lesquels ils/elles sont formé-e-s et engagé-e-s. Elle favorise la collaboration, l'auto responsabilisation et la relation de confiance, soutient l'innovation audacieuse, considère l'erreur comme une opportunité de progrès. A ce titre, elle adopte une posture bienveillante, humble, accessible, présente et disponible, à l'écoute des idées et besoins, dynamique et consensuelle. Elle communique avec chacun-e dans un esprit d'ouverture, d'honnêteté et d'authenticité.

Exister ensemble

La Fondation entretient et développe des contacts étroits, des échanges constructifs et des rapports de confiance avec l'ensemble des personnes qui compose son réseau : résident-e-s et leurs proches, collaborateur-trice-s, entreprises, autorités politiques, etc., ceci dans le but de rendre visible et de valoriser son expertise, ses savoir-faire ou encore les compétences des personnes qu'elle accompagne au quotidien.

Les prestations

La fondation dispense des prestations dans plusieurs secteurs d'activité tels que :



L'hébergement qui est constitué de 10 foyers répartis sur 4 sites proposant un cadre de vie favorisant le bien-être, l'autodétermination et le développement personnel.



Les ateliers qui offrent un travail ou une activité de jour valorisant, leurs savoir-faire : ils comprennent des ateliers à vocation socialisante ainsi qu'un centre de jour.



La santé et les thérapies qui dispensent des soins infirmiers et des thérapies telles qu'un suivi psychologique, de la musicothérapie, de l'art-thérapie et des massages.





Quelques repères quantitatifs au 31 décembre 2023



Capacité d'accueil

- 74 résident-e-s âgé-e-s de 18 à 95 ans accueilli-e-s 24h/24h, 365 jours par année ;
- 6 places de travail ouvertes aux personnes externes.



Sites, hébergement, ateliers

- 4 sites géographiques (site du Château et site de la Ferme à St-Barthélemy, Villa Lilas et Citizen à Echallens) ;
- 10 foyers accueillant chacun entre 7 et 9 résident-e-s ;
- 6 ateliers offrant des prestations de jour à vocation socialisante et 1 centre de jour composé de 4 espaces.



Ressources humaines

- près de 200 collaboratrices et collaborateurs représentant 115.3 emplois à plein temps.



Finances

- un budget annuel de l'ordre de 15 millions de francs ;
- une valeur ECA des bâtiments de près de 28 millions de francs.



Services transverses

- plus de 200 repas confectionnés chaque jour ;
- près de 70 tonnes de linge lavé chaque année ;
- environ 19'500 heures effectuées par les collaborateurs-trice-s pour l'entretien et la maintenance des infrastructures ;
- 18 véhicules ;
- une superficie de 30 hectares.



L'accueil du public sur le site de la Ferme :

- un café-restaurant avec terrasse ;
- une boulangerie bio ;
- une exploitation agricole bio d'environ 24,5 hectares ;
- un parc animalier rassemblant près de 250 animaux ;
- un sentier didactique.

Le mot du Président

Christophe EQUEY
Président du Conseil de Fondation



Tissons ensemble une toile inclusive où chaque fil contribue à la beauté du monde !

La fondation s'ouvre et prend sa place dans le tissu régional

Portée par ses valeurs et sa vision « Ensemble vers 2027 », la fondation a évolué vers une nouvelle phase de son développement. Sa volonté de se faire connaître et de s'engager activement en faveur d'une société plus inclusive a guidé ses actions tout au long de l'année. La refonte du site internet, la visibilité de la fondation sur les réseaux sociaux et l'organisation de nombreuses activités ouvertes au public ont été autant de moyens utilisés pour concrétiser cet engagement.

Parmi elles, la présence de Monsieur Charles Gardou, anthropologue et professeur des Universités, a marqué les esprits en novembre dernier. C'est avec un immense plaisir que nous avons eu l'honneur de l'accueillir pour animer la conférence sur le thème « Faire de l'inclusion ou être inclusif ». Durant cette soirée mémorable, il a su captiver l'auditoire. Une citation tirée de son ouvrage, « L'homme en situation de handicap », résonne particulièrement : « Il n'y a pas de vie majuscule ni minuscule, il n'y a pas de hiérarchies dans les vies ni dans l'accès au patrimoine commun », illustrant parfaitement ses propos et son engagement pour un monde plus juste. Nous remercions Monsieur Gardou de sa présence et toute l'équipe de la fondation pour l'organisation de cet événement orchestré avec brio.

Quand les deux Conseils se rencontrent...

À l'initiative du directeur, le Conseil de Fondation a accepté de recevoir le Conseil des résidents lors de sa séance du mois de septembre afin de faire connaissance et d'échanger sur leurs préoccupations. A l'issue de cette rencontre enrichissante et constructive, le Conseil de Fondation a pris acte des besoins des résident-e-s d'exister en tant que personnes ordinaires et d'être reconnu-e-s. En parcourant ce rapport, vous constaterez que ces messages ont bien été entendus par la direction, ce qui me réjouit. D'ailleurs, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à Mesdames Baldassari et Gallet, toutes deux éducatrices, pour l'accompagnement de qualité du Conseil des résidents dans leur rôle de représentants.

Respect de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

La fondation poursuit son engagement à appliquer la CDPH. La concrétisation du projet de réorganisation des activités de jour lancé en 2022 illustre cette intention. En effet, des prestations plus variées et personnalisées sont désormais proposées aux personnes accueillies. À l'heure du bilan, les retours sur ce projet novateur sont positifs.



Mouvement au sein du Conseil de Fondation

Madame Aline Veyre, active dans la recherche et la formation sociale, a été cooptée par le Conseil de Fondation en début d'année pour succéder à Monsieur Jean-Claude Hucher. Je la remercie sincèrement d'avoir accepté ce mandat et je lui adresse tous mes vœux.

Madame Elisabeth Henny, quant à elle, a décidé de mettre un terme à son mandat pour des raisons personnelles. Je lui exprime ici toute ma sympathie et la remercie chaleureusement pour son engagement durant les près de dix années passées au sein du Conseil de Fondation.

En tant que président, je ressens une grande fierté de présider cette magnifique fondation qui s'ouvre davantage, qui s'investit pleinement dans l'accomplissement de ses missions et qui se distingue par son expertise et son savoir-faire. Cette satisfaction est le fruit d'un travail au quotidien.

Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à mes collègues du Conseil de Fondation, la direction, l'ensemble des collaborateur-trice-s pour leur engagement sans faille et les résident-e-s et leur-s proches pour la confiance qu'ils nous accordent.

Le mot du Directeur

David VOLET
Directeur



La Fondation St-Barthélemy s'ouvre au monde et embrasse de nouvelles idées

L'année écoulée a été marquée par une évolution significative de la visibilité et de la notoriété de la fondation. Forte de plus de 200 collaborateurs et d'un budget annuel de près de 15 millions de francs, elle s'affirme désormais comme une actrice incontournable de la région du Gros-de-Vaud. Déterminée à renforcer son impact et son rôle économique, sa direction a concentré ses efforts pour la promotion de ses activités, le développement de nouveaux partenariats et la consolidation de ceux existants.

Une communication digitale renforcée

Comme annoncé à la fin de l'année 2022, la fondation a adopté une nouvelle identité visuelle qui symbolise son engagement sans cesse renouvelé envers ses valeurs et sa mission. Cette évolution s'est accompagnée d'une série de mesures visant à renforcer la communication et la visibilité. Un nouveau site internet, www.fondation-st-barthelemy.ch, a été mis en ligne. Plus attractif et interactif, il permet aux visiteurs de découvrir l'univers de la fondation et de s'informer sur ses activités.

En parallèle, elle a intensifié sa présence sur les réseaux sociaux, notamment [Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#). Ainsi, des publications régulières permettent de partager les actualités de la fondation, de mettre en lumière les témoignages des personnes accompagnées et de promouvoir les événements organisés.

Des collaborations et des échanges fructueux

Nos efforts ne se sont pas limités au domaine numérique. Convaincus par la richesse des synergies, nous avons développé de nouveaux partenariats tels que l'adhésion à l'Association régionale du Gros-de-Vaud, et rencontré d'autres fondations afin d'échanger nos connaissances et bonnes pratiques respectives, notamment avec l'Association Les Papillons Blancs de Lille et la Fondation John Bost, toutes deux situées en France voisine. Enfin, d'autres événements inclusifs essentiels pour la vie de la fondation et pour celles et ceux qui y habitent et/ou y travaillent ont rythmé la vie de la fondation. Certains d'entre eux ont eu un tel succès qu'ils seront reconduits en 2024.

Un projet de rénovation ambitieux

Sur la base d'une analyse approfondie réalisée en 2019, un projet de rénovation des bâtiments a démarré afin de répondre aux besoins des résident-e-s en constante évolution. La commission de programmation désignée pour conduire ce projet et le bureau d'architecte O. Rochat sélectionné en 2022 travaillent sans relâche sur ce dossier. A ce stade, les études présentées par l'architecte sont encourageantes et déboucheront sur le dépôt d'une annonce de projet à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) au printemps 2024.

Le coût des travaux se chiffrant à plusieurs millions de francs, une recherche de fonds sera lancée pour financer les 20 % de fonds propres nécessaires.



Mouvement au sein de la direction

La fondation a décidé de résilier le contrat de collaboration avec sa directrice adjointe RH au début de l'automne. Le poste a été de suite mis au concours et a été repourvu au 1^{er} février 2024. Nous profitons de remercier la Société Magali Fischer consultance en ressources humaines pour l'excellente conduite du processus de recrutement. A la rédaction de ce rapport, nous souhaitons la bienvenue à Madame Annick Pittet qui a débuté sa nouvelle fonction.

Remerciements

Le dynamisme et les réalisations précitées sont le fruit d'un travail d'équipe exemplaire.

Dès lors, je tiens à remercier chaleureusement **chaque collègue collaborateur-trice** pour son implication, son engagement quotidien et pour sa contribution essentielle à la réalisation des objectifs de la fondation. **Le Conseil de Fondation** pour son soutien indéfectible et **les résident-e-s, les familles, les représentants légaux** pour la confiance qu'ils/elle nous accordent au quotidien.

Je remercie également l'Etat de Vaud par son Département de la santé et de l'action sociale et sa Direction générale de la cohésion sociale qui nous accordent les moyens indispensables au bon fonctionnement de la fondation et au développement de nos prestations.

Merci à vous toutes et tous pour la reconnaissance exprimée verbalement ou par écrit.

Conseil des résidents

Mathias LADOR
Vice-président



En tant que vice-président du Conseil des résidents, j'ai le plaisir de partager avec vous les différentes activités et les projets auxquels nous avons activement participé durant l'année 2023.

Rappel sur notre organisation

Tout d'abord, permettez-moi de faire un petit rappel sur notre organisation. Toutes les 4 à 6 semaines, le Conseil des résidents se réunit pour traiter les demandes, assurer leur suivi mais aussi apprendre à organiser des séances, à se familiariser avec la prise de parole, à rédiger des procès-verbaux et à travailler en équipe. Cette année, notre participation à certains événements que vous allez découvrir ci-après nous a permis de progresser considérablement dans l'expression verbale, ce qui nous rend fiers !

Le Conseil des résidents au Grand Conseil Vaudois

Le 4 avril dernier, une délégation du Conseil des résidents s'est rendue au Grand Conseil Vaudois pour rencontrer un député et assister aux débats. Lors de la pause déjeuner qui a suivi les discussions, les membres présents ont eu l'opportunité d'échanger avec le député et le questionner sur le rôle du Grand Conseil et sur sa fonction de député.

Voyage au Luxembourg

Une délégation représentée par Madame Amaya De Moüy, Monsieur Michael Mischler, tous deux membres et moi-même, accompagnée par Mesdames Baldassari et Gallet, toutes deux éducatrices, a eu la chance de participer au PIECD (Programme d'Education à la Citoyenneté et au dialogue démocratique pour l'émancipation des personnes en situation de handicap) au Luxembourg.

Lors de ces 3 journées, nous avons travaillé et échangé sur nos droits civiques, socio-économiques, culturels et politiques, la reconnaissance des droits au travail et les pratiques vers une société plus inclusive.

Nous avons également fait connaissance avec d'autres délégations venues de différents pays, notamment le Luxembourg, le Québec, l'île de la Réunion, la Belgique, la France. Cette expérience nous a toutes et tous profondément marqué-e-s : elle nous a ouvert à de nouvelles perspectives et donné l'espoir de recroiser un jour peut-être nos amis rencontrés lors de ce forum.

Rencontre avec le Conseil de Fondation

Nous avons eu le grand plaisir de rencontrer le Conseil de Fondation qui nous a invité au début de sa séance en septembre dernier. Nous avons beaucoup apprécié de pouvoir échanger avec eux et pouvoir leur poser des questions sur leur rôle, leur responsabilité.

Participation à la journée UTOPIA

Pour conclure, des membres du Conseil des résidents ont participé à l'élaboration d'une capsule vidéo qui sera présentée à la 10^e journée clinique et scientifique vaudoise au sujet du handicap mental le 8 février 2024 sous l'égide d'UTOPIA. L'objectif de cette journée est le partage des connaissances théoriques ou scientifiques et d'expériences concernant l'accompagnement des personnes ayant des déficiences intellectuelles avec ou sans trouble du spectre de l'autisme (TSA). Nous avons été extrêmement ému-e-s d'avoir été associés à ce projet, le sujet touchant à nos valeurs d'équité.

Les perspectives

Fortifié par ces belles expériences, le Conseil des résidents souhaite poursuivre les partenariats, les collaborations et s'engager dans la défense des droits des personnes en situation de handicap. Dans ce sens, nous continuerons à participer activement à la vie de la fondation afin de permettre à chacun de s'épanouir.



Un reflet des projets et des activités

L'année 2023 a été marquée par une série de projets significatifs et de manifestations en lien avec les trois axes de la Vision « Ensemble vers 2027 », soit *réaliser ensemble, travailler ensemble et exister ensemble*.

Réorganisation des centres de jour

En 2022, une analyse des besoins centrée sur les compétences et les envies/besoins des résident-e-s a été menée afin d'évaluer la pertinence des activités de jour proposées. Les résultats de cette étude ont mis en évidence la nécessité d'accroître les capacités d'accueil en centres de jour et d'adapter les activités en atelier à vocation socialisante.

Pour répondre aux besoins actuels et futurs, nous avons pris la décision de fermer l'atelier bois pour le transformer en centre de jour et de proposer un nouveau concept offrant une gamme de prestations plus diversifiées et personnalisées. Ce réaménagement a induit une augmentation de la capacité d'accueil de 30 à 37 places en centre de jour et à contrario une diminution de 50 à 43 places en atelier à vocation socialisante.

Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2023, un seul centre de jour comprenant quatre espaces d'activité qui visent à travailler et à renforcer des compétences ciblées a ouvert ses portes. Ils sont les suivants :

30% des résidents fréquentent 1 espace par semaine

30% des résidents fréquentent 2 espaces par semaine

30% des résidents fréquentent 3 espaces par semaine

10% des résidents fréquentent 4 espaces par semaine

l'espace FoCuS (Formation Culture et Sport) axé sur le développement des compétences intellectuelles, culturelles et physiques ;

l'espace ART dédié à l'expression artistique et à la valorisation des compétences manuelles;

l'espace TECH destiné au développement des compétences techniques et à la réalisation d'activités de service et de sous-traitance;

l'espace SENS orienté vers l'exploration et la stimulation des cinq sens tant de manière individuelle que collective.

La répartition hebdomadaire des résident-e-s est faite en fonction de leurs besoins, envies et de l'organisation interne. Bien entendu, les résident-e-s ont la possibilité d'investir un ou plusieurs espaces tout au long de la semaine selon leurs préférences et les propositions des collaborateur-trice-s du centre de jour.

En cette fin d'année, une évaluation sur la nouvelle organisation a été réalisée auprès des résident-e-s. Il en ressort un taux de satisfaction élevé : 90% est favorable à ce changement et 10% s'estime satisfait et souhaite que des adaptations soient effectuées afin de réduire notamment les nuisances sonores.



Olivier PILET
Directeur adjoint
Prestations



Participation à la Guinguette FMR

La Fondation St-Barthélemy a eu le plaisir de collaborer avec l'Association la Guinguette FMR sise à Echallens. En effet, une équipe dynamique composée de résident-e-s et de collaborateur-trice-s s'est mobilisée chaque jeudi et vendredi du 8 juin au 8 juillet 2023 au parc de la Gare pour soutenir la mise en place, l'ouverture de son bar et assurer le service aux premiers clients.

Ce partenariat symbolise l'engagement permanent de la fondation à s'ouvrir vers une société plus inclusive. Nous sommes fiers de cette collaboration fructueuse qui a permis aux résident-e-s de s'impliquer de manière significative dans un projet enrichissant et stimulant dans la région.

Ouvertures dominicales

La fondation a entrepris une révision de son modèle d'ouvertures dominicales du St-Bar sur le site de la Ferme en adoptant une approche plus sélective quant à leur fréquence et leur période. Cette initiative a donné lieu notamment à la tenue de deux grands marchés mettant en vedette des artisans locaux et bien entendu les produits des ateliers et du centre de jour de la fondation. Ceux-ci ayant rencontré un vif succès, ils seront reconduits en 2024.

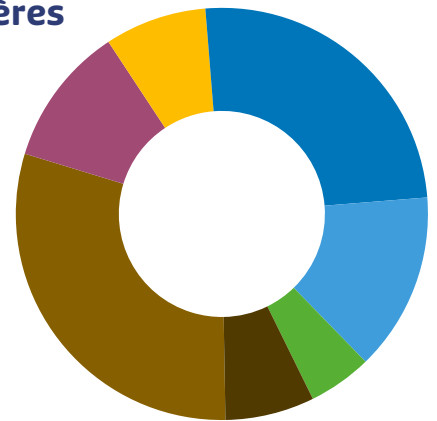
Animation socioculturelle : des activités variées et appréciées

L'équipe de l'animation socio-culturelle a poursuivi son engagement en organisant plus de 150 activités dont l'ensemble des résidents tous pôles confondus ont participé avec enthousiasme. Je profite de remercier Madame Schaer pour son investissement,

son engagement permanent auprès de l'ensemble des résident-e-s.

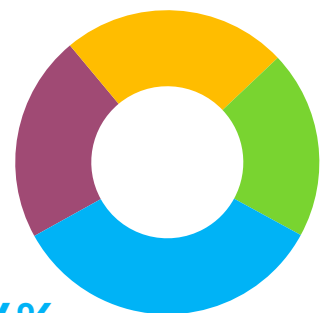
Activités régulières

Sports 30%
Loisirs 11%
Sorties 8%
Chorale 25%
Cours cuisine 14%
Partages œcuménique 5%
Fêtes institutionnelles 7%



Répartition des pôles sur l'ensemble des activités

Pôle Seniors 22%
Pôle Mixte 24%
Pôle Horizon 20%
Pôle Autonomie 34%



Incontestablement, la participation active des résident-e-s a contribué à renforcer le sentiment d'appartenance et à encourager les échanges interpersonnels et la création de liens sociaux. Ces actions s'inscrivent dans la vision Ensemble vers 2027, à savoir **Exister ensemble**, ce qui nous réjouit.

Une sortie dans la région neuchâteloise

Si les conditions sont réunies, la fondation organise une journée récréative rassemblant l'ensemble des résident-e-s et des collaborateur-trice-s une fois par année. La dernière en date avait eu lieu en 2019. Sous l'impulsion de l'animatrice socioculturelle, une sortie dans le Jura Neuchâtelois a été organisée le 10 mai dernier. Près de 150 résident-e-s et collaborateur-trice-s tous secteurs confondus ont pu participer à cette journée de détente, de convivialité. Au programme, la visite du parc Evologia, espace de 20 hectares qui a permis aux participants de découvrir la faune et la flore locale en se baladant dans des jardins idylliques et enchanteurs.

Portes ouvertes

Dans l'idée de mettre en lumière les prestations offertes par la fondation et de permettre au public de découvrir ses activités, une première journée « Portes Ouvertes » a été orchestrée en septembre 2023.

Ce fut l'occasion de présenter aux visiteurs les conditions de vie et de travail proposées aux résident-e-s, de valoriser leurs compétences, leur savoir-faire et leur engagement, de même que ceux des collaborateurs et collaboratrices de la fondation.

Formations

L'un des points forts de cette année a été la mise en place d'une formation de formateurs sur le Processus de Production du Handicap (PPH) interinstitutionnelle, fruit d'une collaboration étroite et constructive entre plusieurs établissements socio-éducatifs du canton.

Puis, comme chaque année, la fondation s'engage à offrir des formations de qualité. En 2023, près de 13 formations internes totalisant 630 heures ont été dispensées à près de 125 collaborateur-trice-s et 3 résident-e-s.





Ressources humaines

Durant l'été 2023, une analyse des risques psychosociaux spécifique à la fondation ainsi qu'une enquête de satisfaction interinstitutionnelle et intercantonale ont été menées auprès des collaborateur-trice-s. Toutes deux avaient pour but de mettre en lumière les éléments prioritaires à améliorer afin de répondre au mieux à leurs attentes et permettre d'améliorer l'attractivité de la Fondation St-Barthélemy dans son rôle d'employeur.

Les points forts et points d'efforts

Les aspects tels que l'utilité et le sens de son travail, la passion exprimée par les collaborateur-trice-s pour leur activité, leur fierté vis-à-vis de leur travail ainsi que la qualité des relations avec les résident-e-s sont des points forts qui ont été évalués comme particulièrement satisfaisants.

A contrario, des points d'insatisfactions sont identifiés dans les domaines tels que les conditions de rémunération et autres avantages sociaux, la proportion des tâches administratives, le stress ressenti en emploi, les possibilités de recourir aux espaces de médiation ainsi que les conditions plus générales (recrutement, accueil, intégration du nouveau personnel et espaces de travail, locaux, infrastructures).

Quant aux valeurs de la fondation – Respect, Équité et Solidarité – elles sont considérées comme parfaitement communiquées, claires et en adéquation avec les valeurs personnelles de chacun. Par contre, il ressort une difficulté à voir leur cohérence avec les pratiques.

Axes de développement

Un travail de fond a commencé afin de proposer des améliorations visant à répondre aux points d'insatisfaction, tout en conservant le niveau de qualité des prestations appréciées.

Il s'agit, en particulier, de renforcer le processus de recrutement, d'accueil et d'intégration des nouveaux collaborateurs et des nouvelles collaboratrices.

Les avantages sociaux, hors rémunération, font également l'objet d'une réflexion prioritaire afin de pouvoir améliorer les conditions de travail générales qui sont, au même titre que les dotations en effectif, régies par la Convention collective de travail dans le secteur social parapublic vaudois (CCT) et les décisions de l'organe financier.

L'importance d'offrir des espaces de parole aux personnes faisant face à des situations critiques sur leur lieu de travail est reconnue. La collaboration avec la Société Intervention Crises et Prévention (ICP) est fort appréciée et permet une prise en charge individuelle rapide et sécurisée. Des ateliers dédiés à la prévention des risques psychosociaux sont planifiés en 2024 et seront suivis par l'ensemble des cadres de la Fondation.

La volonté d'intégrer l'ensemble du personnel dans la mise en place d'améliorations continues perdure. Leur implication dans les réflexions visant à rationaliser les tâches administratives et adapter les espaces de travail, locaux et infrastructures sont essentielles pour proposer des solutions correspondant aux besoins de terrain.

Annick PITTET
Directrice adjointe
Ressources Humaines



Des valeurs qui comptent

Si les valeurs sont considérées comme claires, comprises et en adéquation avec leurs valeurs personnelles, les collaborateur-trice-s ont fait part de leur difficulté à voir leur cohérence dans la pratique. Leur mise en application et leur interprétation peut varier selon les sensibilités des uns et des autres. Ainsi, l'intégration des valeurs dans tous les actes du quotidien est un objectif prioritaire, en particulier pour la direction, les Ressources Humaines et les cadres. Les valeurs représentent un cadre de référence et de réflexion lorsque des décisions sont à prendre et doivent être clairement identifiables par l'ensemble du personnel.

Equipes d'encadrement au complet

En 2023, tous les postes vacants dans les fonctions cadres du secteur des prestations ont été repourvus. La répartition des maisons et foyers dans les quatre pôles – Mixte, Autonomie, Horizon et Seniors – a été revue et adaptée afin de correspondre au plus près aux besoins et au bien-être des résident-e-s. Ainsi, deux nouvelles coordinatrices, Madame Lidia Gerace Zinniker et Madame Ludivine Metzener ont rejoint les deux coordinateurs déjà en place, Monsieur Yves Fontolliet et Monsieur Thomas Hennion.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, les postes restant vacants fin 2023 aux ateliers hôteliers, secteurs transverses et ressources humaines ont également été repourvus.

Chiffres clés



7 personnes en formation en écoles sociales (6 en 2022)



3 personnes en formation de MSP (identique à 2022)



10 apprenti-e-s ASE (7 en 2022)



2 apprentis employés de commerce (1 en 2022) et 1 apprenti cuisinier (1 en 2022)

18 Postes de stagiaires disponibles, 10 pour les lieux de vie et 8 pour les ateliers et centre de jour

20 Arrivées (21 en 2022)

24 Départs (25 en 2022)

Focus sur le service Entretien

Isabelle DESSONNAZ
Responsable du
service Entretien



Le service Entretien cultive un environnement propice au bien-être

Animée par les valeurs de la fondation, l'équipe de cinq collaboratrices dont j'ai la responsabilité, œuvre sans relâche pour garantir un environnement accueillant et chaleureux qui contribue au bien-être des résident-e-s, des collaborateur-trice-s et des visiteurs.

L'équipe représente 5.8 emplois à plein temps (EPT) et incarne une stabilité et une fidélité précieuse au service de la fondation.

Un quotidien rythmé par l'excellence et l'adaptabilité

Jour après jour, les collaboratrices s'attellent à garantir un environnement impeccable en accomplissant des tâches variées qui rythment leur quotidien. Du nettoyage méticuleux des chambres des résident-e-s, avec une attention particulière sur les salles de bains, à l'entretien des espaces communs et à la désinfection des locaux, leur engagement est permanent.

Face aux aléas du quotidien, cette équipe doit faire preuve d'adaptabilité. Que ce soit dans la gestion d'une pandémie ou de situations complexes, la polyvalence, la solidarité et la réactivité sont de mise afin de répondre au plus près des besoins.

La fréquence des nettoyages : un gage de sécurité et de bien-être

Nos interventions quotidiennes incluent un nettoyage rigoureux des chambres des résident-e-s ainsi que les salles de bains, foyers potentiels de germes, qui sont nettoyées et désinfectées à chaque passage. Les locaux communs, les espaces du centre de jour et les ateliers à vocation socialisante quant à eux bénéficient d'un entretien régulier.

Communication et collaboration : les clés d'une équipe soudée

L'esprit d'équipe est au cœur du service. Des réunions mensuelles permettent aux collaboratrices d'échanger sur les différents événements à venir, les changements de planification et les problématiques rencontrées. Deux fois par année, le directeur se joint à nous, favorisant un dialogue ouvert et transparent.

L'ensemble de l'équipe participe activement aux séances d'informations organisées par la direction et aux formations internes.

Quelques chiffres clés

10'200 Heures de travail

1200 mètres carrés de vitrage nettoyés 1 fois par année par une entreprise externe. En 2023 cela a représenté environ 82h50 de travail cumulé.

60 Préparations de salles

5000m² de surface à nettoyer régulièrement, soit l'équivalent de 25 terrains de tennis ou 400 places de parc.



Les organes dirigeants

Le Conseil de Fondation (état au 31 décembre 2023)

Nom, prénom	En fonction depuis	Formation	Fonction
Equey Christophe	2016 ¹	Licencié en sciences politiques, administrateur indépendant	Président
Bottlang-Pittet Jaqueline	2016 ²	Enseignante	Vice-présidente
Rinderknecht Christian	2016 ³	Economiste HEC	Trésorier
Vuille Pierre	2017 ⁴	Master en HEC et en théologie	Secrétaire
Favre Sandrine	2008	Employée de commerce	Membre
Matter Thierry	2016	Retraité de l'administration cantonale vaudoise	Membre
Michaud Christine	2020	Licenciée en sciences sociales et psychopédagogiques CAS en développement durable	Membre
Rickli Didier	2014	Licencié en droit, notaire	Membre
Aline Veyre	2023	Professeure HES	Membre

Le Conseil de Fondation s'est réuni cinq fois cette année, en présentiel et travaille de manière bénévole. Le directeur participe aux séances avec voix consultative.

Depuis 2016, dans une perspective de bonne gouvernance et de transparence, un registre des intérêts des membres du Conseil de Fondation est élaboré et tenu à jour. Il est publié sur le site internet de la Fondation www.fondation-st-barthelemy.ch.



1. Entré au Conseil de Fondation en 2015

2. Entrée au Conseil de Fondation en 2001 (présidente de 2001 à 2015)

3. Entré au Conseil de Fondation en 2015

4. Entré au Conseil de Fondation en 1999

Le directeur et le comité de direction (état au 31 décembre 2023)

Nom, prénom	En fonction depuis	Formation	Fonction
Volet David	2020	DAS en gestion et direction d'institutions sociales Diplôme cours supérieur pour Managers CSM-CRPM CAS philosophie et management CAS praticien formateur	Directeur
Vacant		Poste à repourvoir	Directrice adjointe RH
Pilet Olivier	2011	Educateur social Diplôme cours supérieur pour Managers CSM – CRPM DAS en gestion et direction d'institutions sociales	Directeur adjoint Prestations
Vuillet Nicolas	2016	Brevet Fédéral de spécialiste en Finances et comptabilité, réviseur agréé CAS en recherches de fonds	Directeur adjoint Finances

Il n'y a pas de liens personnels entre les membres du Conseil de Fondation et ceux de la direction.

L'organe de révision

Les comptes de la fondation sont soumis au contrôle ordinaire selon les exigences du Canton de Vaud. Depuis 2016, l'organe de révision est la société Fidinter SA. Le responsable de mandat est Monsieur Ludovic Gothuey, expert-comptable diplômé, expert réviseur agréé, associé depuis le 1er janvier 2023.

Les comptes de la fondation sont également présentés chaque année à l'Autorité de surveillance des Fondations.

Le mode de signatures et les personnes habilitées à signer

La fondation est engagée par la signature collective à deux du président, de la vice-présidente, du secrétaire, du trésorier, du directeur, et des directeurs adjoints, ces derniers ne pouvant cependant pas signer ensemble.

Les bases légales, la haute surveillance et le subventionnement

La haute surveillance et le subventionnement des activités et des prestations de la fondation sont régis par la loi suivante :

- La loi cantonale sur les mesures d'Aide et d'Intégration pour les personnes Handicapées (LAIH) du 10 février 2004 sous l'égide du Département de la Santé et de l'Action Sociale du Canton de Vaud et de son service, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Les dons et les donateurs

Tous les dons reçus par la fondation sont toujours destinés à améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées. Ils ne servent jamais à couvrir les dépenses d'exploitation ordinaires.

Il n'y a pas de frais administratifs qui sont imputés sur les montants reçus. Les dons sont toujours utilisés conformément à la volonté ou aux indications exprimées par les donateurs.

Tous les dons font l'objet d'un accusé de réception et de remerciements.

La fondation n'a pas conclu de mandat de recherche de fonds avec une personne ou un organisme externe.

Les adresses des donateurs restent la possession exclusive de la fondation. Elles ne sont pas traitées par des tiers, ni cédées, ni vendues, ni échangées, ni louées. Sur simple demande de leur part, l'adresse des donateurs est radiée et aucune sollicitation n'est envoyée.

Le statut fiscal

La fondation est reconnue d'utilité publique et exonérée par l'Administration cantonale des impôts du Canton de Vaud, pour le revenu, la fortune et l'impôt fédéral direct. La dernière décision date du 12 décembre 2016.

La prévoyance professionnelle

La fondation ne gère pas elle-même sa prévoyance professionnelle. Ses collaborateurs sont affilié-e-s au fond de prévoyance de la Zurich Assurance (Fondation collective Vita).

Les liens

La fondation est notamment membre des organisations suivantes :

- Association Vaudoise des Organisations Privées pour personnes en difficulté (AVOP)
- Institutions sociales suisses pour personnes handicapées (INSOS)
- Association Romande pour le Perfectionnement du Personnel d'Institutions pour Handicapés (ARPIH)
- Association insieme Vaud
- Réseau d'accompagnement du handicap en milieu ordinaire (RAHMO)
- Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV)
- Projet de développement régional agricole (PDRA Gros-de-Vaud)

ation
thélemy
ensemble



Les finances

Le bilan

	Notes	2023	2022
		CHF	CHF
<u>ACTIF</u>			
Actif circulant		3'819'148.51	3'393'727.37
Trésorerie	1	518'002.34	236'836.61
Débiteurs	2	1'962'823.78	2'119'856.65
Autres créances à court terme	3	28'154.75	13'501.47
Stocks	4	359'100.00	354'000.00
Actif de régularisation décompte final DGCS	5	839'731.59	655'602.79
Actifs de régularisation autres	6	111'336.05	13'929.85
Actif immobilisé		3'486'206.83	3'057'947.30
Immobilisations financières	7	12'416.85	20'655.85
Immobilisations corporelles	8	3'473'789.98	3'037'291.45
<u>PASSIF</u>			
Capitaux étrangers à court terme		1'241'735.41	885'397.71
Dettes résultant d'achats et de prestations		712'126.63	470'396.97
Dettes à court terme portant intérêts ¹		127'000.00	85'000.00
Comptes-courants résidents		138'138.69	144'803.03
Autres dettes à court terme	9	130'153.04	128'838.92
Passifs de régularisation		134'317.05	56'358.79
¹ Part amortie sur l'exercice suivant, soit l'amortissement et cas échéant le remboursement de la dette.			
Capitaux étrangers à long terme		4'117'570.30	3'629'970.30
Dettes à long terme portant intérêts	10	4'117'570.30	3'629'970.30
Capitaux étrangers		5'359'305.71	4'515'368.01
Fonds propres		1'946'049.63	1'936'306.66
Capital	11	1'190'019.66	1'190'019.66
Fonds et réserves	12	756'029.97	746'287.00
Total du passif		7'305'355.34	6'451'674.67

Le compte d'exploitation

	Notes	2023	2022
		CHF	CHF
Produits d'exploitation		16'322'775.37	15'445'489.34
Contributions des résidents et API		4'874'965.50	4'818'771.30
Contributions du canton de Vaud et autres cantons		10'259'533.59	9'634'469.20
Décompte final de la DGCS	5	839'731.59	655'602.79
Produits des ateliers Artisanautx	13	36'678.91	26'489.54
Autres produits de l'exploitation	14	29'793.86	26'878.97
Marge brute des ateliers Hôteliars et Verts	15	195'811.04	196'998.26
Dons, legs	12	9'971.97	14'934.84
./ Affection nette aux fonds pour dons	12	-9'742.97	-7'033.44
Produits exceptionnels	16	8'529.64	9'872.93
Subventions et autres contributions	17	77'502.24	68'504.95
Charges directes d'exploitation		-16'322'775.37	-15'445'489.34
Salaires (y compris renforts à l'encadrement)	18	-9'547'089.46	-9'379'534.96
Charges sociales	18	-2'068'545.12	-1'984'997.71
Autres frais du personnel	18	-243'209.45	-220'535.69
Honoraires pour prestations de tiers	18	-2'167'062.64	-1'851'980.88
Besoins médicaux		-9'841.55	-13'521.68
Alimentation		-420'618.61	-403'831.29
Entretien ménage		-63'689.78	-65'532.03
Entretien/rép. machines, mob., véhicules et immeubles	19	-419'378.47	-393'497.04
Charges d'invest. - loyers, leasings et petites acquisitions	20	-185'886.15	-182'565.20
Charges d'invest. - intérêts s/ATF, hypothèques et autres	21	-80'863.88	-33'289.57
Charges d'invest. - amortissements	22	-352'702.75	-352'694.97
Eau, énergie		-432'211.95	-248'969.10
Ecole, formation et loisirs		-61'299.02	-64'437.23
Frais de bureau et d'administration		-88'146.07	-81'841.62
Outillage et matériel pour les ateliers	13	-25'700.41	-16'441.03
Autres charges d'exploitation (assurances, taxes, cotisations, divers)		-156'530.06	-151'819.34
Résultat d'exploitation ¹		0.00	0.00

¹ Le résultat d'exploitation est à zéro du fait de la prise en compte dans les produits d'exploitation du décompte final pro-forma à recevoir ou à payer en fonction du résultat.

Ce dernier est notamment constitué d'éléments extrabudgétaires, tels que les renforts à l'encadrement, sous déduction de la part du budget d'exploitation non dépensé conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016. Ce décompte final est remboursé, respectivement payé à la DGCS dans le courant de l'année qui suit l'exercice bouclé.

L'annexe aux comptes

I. Principes comptables appliqués

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et des directives de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. La structure des comptes annuels est adaptée aux spécificités des Etablissements Socio-Educatifs (ESE).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles portées au bilan, à l'exception des terrains et des immeubles, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis, et les immeubles sont amortis sur la base des amortissements financiers des prêts hypothécaires cas échéant, ou selon les modalités fixées dans la décision émise par la DGCS sur la base des directives et recommandations sur les infrastructures des établissements socio-éducatifs pour adultes (DIESE). Les subventions obtenues sont portées en diminution de la valeur des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Les subventions cantonales sont enregistrées lorsqu'elles sont encaissées ou lorsqu'elles sont facturées en cas de facturation par la Fondation. Les paiements de l'année sont déterminés sur une base budgétaire, et le résultat final des activités peuvent entraîner des compléments ou des remboursements sur les exercices suivants. Ces montants sont estimés en fin d'année et enregistrés dans des comptes de régularisation. Il existe une incertitude sur les soldes définitifs qui ne sont connus que lors de l'établissement du décompte final.

Selon la Directive concernant le financement de l'exploitation des Etablissements socio-éducatifs (DFESE), et en référence à l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016 dérogeant pour les années 2016 à 2018 à l'allocation au fonds d'égalisation des résultats concernant un éventuel excédent de produits reconnus, la DGCS couvre le déficit effectif reconnu d'exploitation, les excédents de produits sont restitués. Selon l'arrêté du 06 septembre 2023, la mesure est prolongée jusqu'au 31 décembre 2027 et concerne le traitement des excédents des exercices comptables 2023 à 2027.

Exonération fiscale

La Fondation est exonérée fiscalement sur l'impôt fédéral direct et sur les impôts directs cantonaux pour buts d'utilité publique, selon attestation du 12 décembre 2016.

L'annexe aux comptes

II. Organisation de la fondation

Adresse de correspondance

Fondation St-Barthélemy
Le Château
1040 Saint-Barthélemy

Statuts - Règlements - Registre du Commerce

En vertu des statuts entrés en vigueur le 1er janvier 2023, la fondation a pour but l'accueil et l'accompagnement des personnes adultes qui présentent notamment une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

Elle favorise leur autonomie et soutient leur développement personnel en recherchant, autant que faire se peut, leur autodétermination et leur association aux décisions qui les concernent. Dans une perspective inclusive, elle contribue à leur pleine place dans la société par leur participation sociale, économique, culturelle et citoyenne.

Organes - Personnes habilitées à signer au 31 décembre :

a) Conseil de fondation

Conformément à l'article 7 des statuts, le Conseil de Fondation est composé de 5 membres au moins.

Fonction	Nom Prénom, lieu d'origine, lieu de domicile	Mode de signature
Président	Equey Christophe, de Genève, à Jorat-Menthue	Coll. à 2
Vice-Présidente	Bottlang-Pittet Jaqueline, de Saint-Gall, à Villars-le-Terroir	Coll. à 2
Trésorier	Rinderknecht Christian, de Hedingen, à Morges	Coll. à 2
Secrétaire	Vuille Pierre, de La Sagne, à La Tour-de-Peilz	Coll. à 2
Membre	Favre Sandrine, de Saint-Barthélemy (VD), à Saint-Barthélemy (VD)	
Membre	Matter Thierry, de Moosleerau, à Bourg-en-Lavaux	
Membre	Michaud Christine, de Zunzgen, à Jorat-Menthue	
Membre	Rickli Didier, de Bourg-en-Lavaux, à Bourg-en-Lavaux	
Membre	Veyre Aline, de Chavannes-sur-Moudon, à Lausanne	

Les membres du Conseil de Fondation exercent leur activité bénévolement conformément à l'art. 7, alinéa 3 des Statuts. Seules les dépenses engendrées par l'activité sont indemnisées conformément au règlement pour le remboursement des frais des membres de la Fondation qui a été approuvé par l'administration cantonale des impôts.

b) Autres personnes habilitées à signer (* mais pas entre elles)

Fonction	Nom Prénom, lieu d'origine, lieu de domicile	Mode de signature
Directeur	Volet David, d'Oron, à Oron	Coll. à 2
Directeur adjoint Hébergement et Ateliers	Pilet Olivier, de Rossinière, à Prilly *	Coll. à 2
Directeur adjoint Finance et Administration	Vuillet Nicolas, d'Appenzell, à Froideville *	Coll. à 2

c) Organe de révision

Fidinter SA

Adresse : Rue des Fontenailles 16 - Case postale - 1001 Lausanne
Téléphone : 021/614 61 61
Réviseur responsable : Gothuey Ludovic - ludovic.gothuey@fidinter.ch

III. Gestion et placement de la fortune

La gestion et le placement de la fortune sont conformes au but de la fondation étant donné que les immeubles sont occupés pour l'exploitation de la Fondation. Les dépassements des limites de placement de la fortune de l'OPP 2 ne mettent pas en péril la réalisation du but de la fondation.

L'annexe aux comptes

2023	2022
CHF	CHF

IV. Informations sur les postes des états financiers

Introduction

Les commentaires ci-après font référence aux points mentionnés au bilan et aux comptes d'exploitation. Par ailleurs, les comptes et les annexes présentés étant déjà passablement détaillés et comportant de nombreuses informations chiffrées, ne sont faits ci-après que des commentaires succincts relatifs aux points qui semblent les plus importants.

1. Trésorerie	518'002.34	236'836.61
Caisses	20'714.45	21'392.55
PostFinance	153'270.24	111'985.97
Banques	344'017.65	103'458.09

La trésorerie comprend le montant de garantie exigé par la directive de la DGCS du 1er mars 2016 quant à la couverture des comptes-courant des résidents (voir ci-dessous). Le montant de liquidité en banque dépend directement du montant engagé par l'ATF (Avance à Terme Fixe) et du solde du décompte final à recevoir ou à payer. Au 31 décembre, ces éléments représentent un montant de plus de CHF 800'000.- à ajouter au disponible.

Total à couvrir selon directive de la DGCS	138'138.69	144'803.03
Comptes-courant résidents passifs	138'138.69	144'803.03
Total à couvrir selon décision du Conseil de Fondation en 2016	468'101.97	458'359.00
Fonds pour dons libres et affectés	468'101.97	458'359.00

2. Débiteurs	1'962'823.78	2'119'856.65
Débiteur DGCS	1'458'801.70	1'638'195.10
Autres débiteurs	744'022.08	721'661.55
Correction de valeur sur les débiteurs	-240'000.00	-240'000.00

Un débiteur reconnu par la DGCS est en défaut de paiement à hauteur de 24 KCHF au 31.12.2023. La DGCS ayant été informée et toutes les démarches ayant été entreprises, la perte sur débiteur sera reconnue par la DGCS.

3. Autres créances à court terme	28'154.75	13'501.47
C/c résidents débiteurs	8'805.50	2'077.47
Créances envers les collaborateurs	17'124.60	11'424.00
C/c charges sociales	2'224.65	0.00

4. Stocks	359'100.00	354'000.00
------------------	-------------------	-------------------

L'augmentation de 1.4%, n'appelle pas de commentaire particulier.

5. Actif de régularisation décompte final DGCS	839'731.59	655'602.79
Excédent de charges 2022	0.00	655'602.79
Excédent de charges 2023	839'731.59	0.00

Compte tenu des instructions de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), ce montant est validé lors de l'établissement du décompte final dans le courant de l'année suivante. Ce montant provient notamment des renforts à l'encadrement supplémentaires extra-budgétaires dont les incidences sont reconnues par la DGCS lors du décompte final.

L'annexe aux comptes

	2023	2022
	CHF	CHF
6. Actifs de régularisation autres	111'336.05	13'929.85
Charges payées d'avance et décomptes à recevoir	79'231.15	13'929.85
Subvention sur les investissements ateliers à recevoir	32'104.90	0.00
7. Immobilisations financières	12'416.85	20'655.85
Créances envers les collaborateurs > 1 an	4'007.40	12'252.00
Garantie de loyer - Marjovet 5a bis	8'409.45	8'403.85
8 . Immobilisations corporelles	3'473'789.98	3'037'291.45
Mobilier	459'449.63	492'394.50
Machines	440'117.61	379'463.65
Informatique	137'122.04	103'415.00
Véhicules	33'878.00	83'898.00
Terrains	132'800.00	132'800.00
Immeubles	2'270'422.70	1'845'320.30
<i>Les immobilisations corporelles n'appellent pas de commentaire particulier.</i>		
9. Autres dettes à court terme	130'153.04	128'838.92
Dépôts de garantie (clefs et divers)	11'840.00	11'590.00
Dépôts de garantie (résidents étrangers et divers)	108'100.00	108'200.00
Autres dettes	10'213.04	9'048.92
<i>Les résidents non garantis par un Canton ont tous déposé une garantie financière.</i>		
10. Dettes à long terme portant intérêts	4'117'570.30	3'629'970.30
Emprunt garanti par l'Etat de Vaud (PostFinance site Ferme)	711'315.00	729'315.00
Avance à terme fixe (BCV)	2'700'000.00	2'500'000.00
Prêt hypothécaire BCV pour les divers projets accordés par la DGCS	833'255.30	485'655.30
./. Part court terme des dettes à long terme	-127'000.00	-85'000.00
<i>(le retraitement à court terme est composé de la part amortie sur l'exercice suivant, soit l'amortissement et cas échéant le remboursement de la dette)</i>		
11. Capital	1'190'019.66	1'190'019.66
Solde au 1er janvier	1'190'019.66	1'209'367.32
Résultat de l'exercice précédent (différentiel s/ décompte final DGCS)	0.00	-19'347.66

L'annexe aux comptes

12. Fonds et réserves	Etat au 01.01.2022	Attributions	Utilisations	Etat au 31.12.2022
Fonds de dons libres	406'789.37	9'230.00	0.00	416'019.37
Fonds de dons affectés	44'536.19	5'704.84	-7'901.40	42'339.63
Fonds de réserve pour transformation du Château	187'928.00	0.00	0.00	187'928.00
Fonds de réserve pour la prévoyance en faveur du personnel	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00
Fonds d'égalisation des résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	739'253.56	14'934.84	-7'901.40	746'287.00

	Etat au 01.01.2023	Attributions	Utilisations	Etat au 31.12.2023
Fonds de dons libres	415'019.37	3'920.00	0.00	418'939.37
Fonds de dons affectés	43'339.63	6'051.97	-229.00	49'162.60
Fonds de réserve pour transformation du Château	187'928.00	0.00	0.00	187'928.00
Fonds de réserve pour la prévoyance en faveur du personnel	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00
Fonds d'égalisation des résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	746'287.00	9'971.97	-229.00	756'029.97

Un retraitement de CHF 1'000.- du fonds de dons libres au fonds de dons affectés a été effectué au 01.01.2023 suite à la clarification des instructions du don.

2023

2022

CHF

CHF

13. Marge brute des ateliers Artisanaux		
Ventes	36'678.91	26'489.54
./. Achats outillage et matériel pour les ateliers	-25'700.41	-16'441.03
Marge brute économique	10'978.50	10'048.51

14. Autres produits de l'exploitation	29'793.86	26'878.97
Logement du personnel	3'950.00	5'291.90
Location de salles	100.00	0.00
Repas du personnel	19'910.97	16'044.70
Recettes de la cafétéria et repas à des tiers	3'021.03	3'303.44
Autres revenus	2'811.86	2'238.93

15. Marge brute des ateliers Verts et Hôteliars		
Chiffre d'affaires	730'531.40	709'178.71
./. PRAMV (prix de revient des marchandises vendues)	-534'720.36	-512'180.45
Marge brute comptable	195'811.04	196'998.26
Marge en %	26.8%	27.8%

Le chiffre d'affaires est en hausse de 3% et la marge légèrement en diminution.

16. Produits exceptionnels	8'529.64	9'872.93
Redistribution de la taxe CO2	6'288.35	7'975.10
Vente de matériel et divers	2'241.29	1'897.83

L'annexe aux comptes

17. Subventions et autres contributions	77'502.24	68'504.95
Participation aux investissements des ateliers par la DGCS	32'104.90	34'642.55
Autres contributions et autres subventions (HES-SO, ASE, Rahmo)	45'397.34	33'862.40

18. Charges de personnel (groupe 3)	14'025'906.67	13'437'049.24
Salaires (y compris renforts à l'encadrement)	9'547'089.46	9'379'534.96
Charges sociales	2'068'545.12	1'984'997.71
Autres frais du personnel	90'973.70	71'488.25
Formation	152'235.75	149'047.44
Honoraires pour prestations de tiers	290'401.49	279'927.13
Honoraires pour personnel temporaire	1'876'661.15	1'572'053.75

19. Entretien/rép. machines, mobilier, véhicules et immeubles	419'378.47	393'497.04
La hausse de 6.6 % n'appelle pas de commentaire particulier.		

20. Charges d'invest., loyers, leasings	185'886.15	182'565.20
La hausse de 1.8 % n'appelle pas de commentaire particulier.		

21. Charges d'invest., intérêts s/ATF, hypothèques et autres	80'863.88	33'289.57
La hausse de 143% provient de la hausse de 100% des taux d'intérêts couplée à l'augmentation de la sollicitation de notre ligne de crédit pour le financement suite aux remboursements en 2022 de prêts pour CHF 800'000.- (500k DGCS et 300k PostFinance).		

22. Charges d'investissement, amortissements	352'702.75	352'694.97
Mobilier	88'014.50	125'385.55
Machines	64'093.65	64'457.70
Informatique	40'455.00	35'828.72
Véhicules	50'020.00	31'530.00
Immeubles	110'119.60	95'493.00

Ce point n'appelle pas de commentaire particulier, le volume d'amortissement dépend directement des investissements accordés, notamment des investissements selon les Directives et recommandations sur les Infrastructures des Etablissements Socio-éducatifs pour adultes (DIESE).

L'annexe aux comptes

2023	2022
CHF	CHF

V. Informations complémentaires

23. Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)

Le nombre moyen annuel d'EPT ne dépasse pas 250 pour les exercices comparés.

24. Montant résiduel des engagements de leasing

Montant résiduel des engagements de leasing	22'535.70	50'226.25
---	-----------	-----------

Les dettes de leasing ne sont pas comptabilisées au passif du bilan.

25. Dettes envers des institutions de prévoyance	9'099.30	5'522.60
--	----------	----------

26. Actifs engagés en garantie de dettes de la Fondation

Actifs engagés en garantie de dettes de la Fondation		
Immeubles	2'270'422.70	1'845'320.30
Cédulas hypothécaires envers la BCV	14'000'000.00	14'000'000.00
Cession des subventions à recevoir de la DGCS	4'100'000.00	4'100'000.00

L'annexe aux comptes

2023	2022
CHF	CHF

27. Engagements conditionnels

Engagement de restitution de subventions immeubles

En cas de changement d'affectation ou de vente d'un immeuble ayant fait l'objet de subventions à un organisme dont le caractère d'utilité publique ne serait plus reconnu, une part des subventions reçues devrait être restituée. (art. 30 et 31 LSubv.)

Une subvention extraordinaire pour le remboursement des hypothèques sur immeubles de CHF 10'130'385.50 a été versée par l'Etat de Vaud le 1er juillet 2015.

Cette part à restituer serait cas échéant notamment liée à la durée d'utilisation du bien conformément à l'affectation prévue lors de l'octroi de la subvention.

28. Evénements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le conseil de fondation, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.

29. Valeur assurance incendie des immobilisations

	indice 135	indice 125
Total de la valeur incendie des immeubles	30'022'061.00	27'798'205.00
Site Le Château incluant la Ferme, Saint-Barthélemy	30'022'061.00	27'798'205.00
Assurance mobilier & professionnelle/industrielle	5'638'100.00	5'624'800.00

30. Estimation fiscale immeubles

Total de l'estimation fiscale des immeubles	18'839'900.00	18'839'900.00
Site Le Château incluant la Ferme, Saint-Barthélemy	18'836'600.00	18'836'600.00
Divers, Oulens-sous-Echallens	500.00	500.00
Divers, Goumoëns	2'800.00	2'800.00



Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de la
Fondation St-Barthélemy, Saint-Barthélemy

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation St-Barthélemy (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions du conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 27 mars 2024

Fidinter SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. Gothuey".



Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Ludovic Gothuey
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "C. Blaser".



Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Christine Blaser
Bachelor of Science HEC-BSc

**Votre générosité
nous est précieuse.
Merci pour votre soutien !**

La fondation remercie
le Canton de Vaud et ses
autorités pour son soutien
grâce à une subvention par
l'entremise de la Direction
générale de la cohésion
sociale (DGCS).

Tous nos sincères
remerciements vont
également aux donateurs qui,
par leur geste de générosité
tout au long de l'année, ont
amélioré le quotidien des
résident-e-s.



Aidez-nous à construire un monde où chacun a sa place !



Faites un don facilement avec TWINT



Scannez le code QR avec l'app TWINT.



Saisissez le montant total et confirmez le paiement.



Récépissé

Compte / Payable à
CH64 0900 0000 1026 4255 1
Fondation St-Barthélemy
Le Château 1
1040 St-Barthélemy VD

Payable par (nom/adresse)

Monnaie Montant
CHF

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant
CHF

Compte / Payable à
CH64 0900 0000 1026 4255 1
Fondation St-Barthélemy
Le Château 1
1040 St-Barthélemy VD

Informations supplémentaires
Don pour la Fondation

Payable par (nom/adresse)

--

--



Le Château
1040 St-Barthélemy
021 886 23 30

www.fondation-st-barthelemy.ch

